



\*Les chèques sont libellés à l'ordre de « **La Miche Tranquille** ». La totalité des chèques est remis au trésorier de l'association lors de la signature du contrat ; il les remettra aux boulangers au fil de l'année.

Paieement annuel : débit le 10 mai. Mensuel par débits les 10 de mai à février. Trimestriel : les 10 mai, septembre et décembre.

**Dates et lieu de livraison :**

- Les mardis soir de 18h à 19h
- A la maison des associations de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, square Michel Maurel

Les informations recueillies sont nécessaires pour traiter votre demande d'adhésion, tenir à jour notre fichier adhérents, recevoir nos informations, les convocations aux réunions et aux AG. Elles sont destinées à un usage strictement interne et de communications, et ne sont jamais transmises, vendues ou échangées. J'accepte que mes données soient recueillies et traitées conformément à ce qui est énoncé ci-dessus. Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant; vous pouvez demander leur rectification, leur mise à jour et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de l'AMAP ([contact@amapapotage.fr](mailto:contact@amapapotage.fr)).

**Contrat à retourner en 2 exemplaires (un pour le contractant et un pour le producteur)**

Fait à Blénod-lès-Pont-à-Mousson,  
le ...../...../2023  
Les Boulangers, Matthieu PRETRE et  
Julien GAUJARD  
Signature

Fait à Blénod-lès-Pont-à-Mousson,  
le ...../...../2023  
L'Amapien(ne), .....  
Signature